

Préavis 03/2025 - Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement (Montant : CHF 3'282'500.-) ainsi que pour la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux (Montant : CHF 3'102'500.-)

Commission ad hoc

1er Membre : Jacques Joly

Membres : Pascal Vionnet, Christine Lavanchy, Gaël Gillabert, Mark Silverstein

Pour la Municipalité : Jean-Yves Cavin

La Commission s'est réunie à la Grand Rue 20, 1091 Grandvaux le mercredi 28 mai 2025 à 19h00.

Suite au report du préavis 03/2025 le 5 mai dernier, la Commission s'est réunie à nouveau pour répondre aux questions posées par le rapport de la Commission du 15 avril dernier et par le rapport de la COFIN du 28 avril dernier, ainsi que celles posées en plénum.

M. Cavin nous informe qu'il n'a pas reçu d'autres questions, écrites ou orales, depuis la dernière séance du Conseil communal.

La Commission a abordé les points suivants :

Les solutions alternatives

Début 2022, une étude co-financée par le Canton à hauteur de CHF 14'000 a été réalisée et a étudié 9 variantes de chauffages à distance (CAD).

La solution d'un CAD à chauffe bois nécessite une centrale de chauffe (comparable à une petite usine) et un local pour des volumes de stockage très importants. Elle a donc rapidement été écartée en raison de la difficulté, voire l'impossibilité, de trouver un terrain susceptible d'accueillir ces locaux. Seuls le cimetière et le parking du Bougnon auraient pu être envisagés.

La technologie utilisée à Cully avec l'eau du lac n'était pas envisageable non plus en raison de la différence d'altitude.

Pour sa part, un CAD à géothermie, possible techniquement, permet la production de froid, ce qui n'est pas le cas d'un CAD à bois. Cette production de froid s'avère être un atout quand, dans ses scénarios les plus extrêmes, la Confédération indique que les besoins en refroidissement des bâtiments pourraient être supérieurs aux besoins en chauffage à l'horizon 2050.

C'est donc la solution d'une source de chaleur géothermique, avec un chauffage à distance (CAD) reposant sur une boucle anergie qui a finalement été retenue.

Dès lors, pour une majorité de la Commission, il n'est pas pertinent de vouloir réétudier ce qui l'a déjà été il y a 3 ans.

Choix du lieu

Lors de la séance du Conseil communal du 5 mai, des remarques ont été faites sur le choix du bourg de Grandvaux. Selon M. Cavin, ce choix est motivé d'une part par la configuration du village – plusieurs bâtiments ne disposent pas de terrain permettant des solutions individuelles pour la production d'énergies renouvelables – et, d'autre part, par l'opportunité unique que constitue la rénovation du réseau d'eau.

La Commission relève que d'autres bourgs ont la même configuration et pourraient à l'avenir également souhaiter bénéficier d'un CAD. Ceci n'étant pas à l'ordre du jour dans un proche avenir, la Municipalité ne l'exclut pas pour autant. Il n'y a dès lors pas de raison d'opposer les habitants d'un bourg aux autres habitants de la commune lors du choix d'un projet.

Solution d'un partenariat public/privé voire, à l'instar du CAD de Cully, une réalisation totalement privée

Plusieurs contacts ont été pris mais les entreprises ne sont pas intéressées par un si petit marché – contrairement à Cully qui présente de gros consommateurs (hôpital et immeubles du plateau de la gare).

Un prestataire a toutefois proposé d'installer une centrale à bois, mais moyennant un apport de CHF 2 millions à fonds perdu de la part de la Commune.

A la demande de la Commission, M. Cavin s'est engagé à solliciter une nouvelle fois Romande Energie, malgré le peu d'espoir d'une réponse positive. Il en ressort donc que si la Municipalité ne réalise pas elle-même ce projet, aucune solution commune acceptable ne sera réalisée par des entreprises privées.

Moment de la réalisation

L'opportunité de la rénovation du réseau d'eau dans le bourg de Grandvaux est unique et ne se représentera plus (pas avant plusieurs décennies). Il n'est en effet pas envisageable d'installer des sondes nécessitant la dépose de canalisations nouvellement installées.

Immeubles privés à raccorder

Pour mémoire, en 2022, 37 propriétaires ont manifesté leur intérêt pour le CAD à géothermie. Puis 14 propriétaires ont signé une lettre d'intention, non contraignante juridiquement, en 2024. On peut supposer que certains propriétaires signataires de la lettre d'intention ne concluront finalement pas de contrats. En revanche, on peut aussi supposer qu'avec le temps écoulé depuis 2024, d'autres propriétaires manifesteront leur intérêt pour un contrat.

Face à cela, il faut relever que si le préavis est accepté, la Municipalité recontactera tous les propriétaires potentiellement concernés (déjà signataires ou non de la déclaration d'intérêt), en vue de signer des contrats qui auront cette fois valeur d'engagement. Si le nombre minimum de contrats signés n'est pas atteint, le projet ne se réalisera pas. A relever également que le projet prévoit que d'autres immeubles pourront se raccorder dans le futur.

Pour les habitants du bourg il s'agit d'une opportunité bien que cela implique également de gros investissements de la part des propriétaires ainsi que de la Commune. Mais rappelons que la transition énergétique a un coût, quelle que soit la solution adoptée.

Pour les immeubles qui seront potentiellement raccordés, les investissements des propriétaires pour une pompe à chaleur (PAC) et pour l'amélioration de l'enveloppe thermique pourront se révéler conséquents. La Commission note toutefois que les immeubles concernés perdront beaucoup de valeur sans de tels investissements.

Coûts et subventions

Il faut rappeler que la Municipalité a pris plusieurs décisions en amont des préavis 14/2022 et 3/2025 avec l'objectif que les deux objets (réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que création d'un système de chauffage à distance) puissent se réaliser simultanément.

Pour cette raison notamment, la majorité de la Commission ad hoc fait confiance à l'étude du préavis 14/2022 qui a étudié la faisabilité du CAD ainsi qu'à l'évaluation des coûts de génie civil pour le CAD, estimés à CHF 850'000, et qui peuvent être réduits à CHF 285'000 si les travaux sont réalisés en synergie avec ceux des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Nous relevons au passage qu'au point 4.3 « Subventions attendues », le préavis indique que « Dans le cadre du programme bâtiment du canton, l'essentiel des subventions est prévu pour les propriétaires privés. Cela concerne le changement de système de chauffage (chaudières à gaz ou mazout) et l'installation de pompes à chaleur (M-06), l'installation de la distribution hydraulique pour le chauffage (IP-19), l'isolation du bâtiment (M-01) et le raccordement à un chauffage à distance (M-07). La commune pourrait néanmoins probablement compter sur la subvention M-18 qui soutient les projets de réseaux de chauffage à distance de l'ordre de CHF 150'000. ».

Selon certains membres de la Commission, il y a par ailleurs une majorité au Grand Conseil vaudois favorable à une augmentation des subventions en matière d'assainissements et à la fixation d'une date butoir pour la fin des énergies fossiles pour le chauffage.

Conclusions

Comme un système de chauffage à distance n'a aucune chance de voir le jour sans les travaux indispensables pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la réalisation simultanée des deux projets constitue à nos yeux une urgence qui ne devrait pas être reportée.

Finalement, la Commission salue l'initiative municipale et son implication dans la transition énergétique. Néanmoins elle propose l'amendement suivant :

La Commission demande à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés. Il s'agit que la Commune puisse garantir que les investissements qu'elle aura consentis pour le CAD seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.

Au vu de ce qui précède, la commission, à la majorité de ses membres, propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, d'amender le préavis 03/2025, comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'282'500.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser un réseau de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'102'500.- ;
3. **de demander à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés afin que la Commune puisse garantir que les investissements, qu'elle aura consentis pour le CAD, seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.**
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)

Grandvaux, le 12 juin 2025

Membre rapporteur: Mark Silverstein

Membres:

Christine Lavanchy

Gaël Gillabert